



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période du mois de septembre 2019.

Plan du présent rapport.

- INTRODUCTION
- CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS CONSTITUTIFS D'ACTES DE TORTURE.
- ENTRAVE A LA LIBERTE
- CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE
- AUTRES VIOLATIONS
- CONCLUSION.
- RECOMMANDATIONS.

. Introduction

Au cours du mois Septembre 2019, ACAT -Burundi a documenté les violations des droits humains pour les personnes privées de liberté en général et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier. Au cours de cette période, diverses violations des droits des prisonniers ont été recensées.

Dans le présent rapport, l'ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier, ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique se trouvant dans les établissements pénitentiaires de GITEGA, MURAMVYA, BUJUMBURA et RUMONGE.

En dehors de ces cas de maltraitements physiques, d'autres phénomènes de violations à savoir le non-respect des décisions judiciaires, la privation des soins de santé ainsi que la problématique concernant la surpopulation carcérale seront développées.

Les violations constatées sont résumées en trois points à savoir : les traitements inhumains et dégradants pouvant être qualifiés de torture, refus aux soins de santé, atteinte à la liberté et autres violations.

• CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'acte de torture ont été observés pendant cette période concernée par le présent rapport. C'est un phénomène récurrent institué par certaines autorités pénitentielles. Ce rôle est confié aux prisonniers fidèles au parti majoritaire à savoir le CNDD FDD, qui se déguisent dans ce qu'ils ont appelé « comité de sécurité ». Ceux – ci mettent en œuvre leurs sales besognes en présence des policiers qui, normalement ont le devoir d'assurer la sécurité des détenus. Les autorités pénitentiaires sont au courant de cette situation mais leur inaction démontre à suffisance leur complicité. Ce phénomène est surtout remarqué dans les prisons de Mpimba, Rumonge et Muramvya.

A titre illustratif, nous pouvons relever certains faits :

1. En date du 04 septembre 2019, un détenu du nom de Gaston, de la prison centrale de MPIMBA, a été mis à l'isolement sur ordre d'un imbonerakure connu sous le surnom de MANENO, pour n'avoir pas regardé les informations à la radiotélévision nationale du Burundi (RTNB). Il a été libéré le lendemain soir.
2. Un détenu du nom de NDAYIKENGURUKIYE Jean a été la cible des détenus déguisés en comité de sécurité à la prison de MURAMVYA à la tête vient un certain MISAGO Edouard, représentant des détenus, Evrard ainsi que NYEHUNGU Gaston. Ils l'ont torturé jusqu'à ce que la mort s'en suive le lendemain.
3. Les autorités pénitentiaires au sein de la prison de MURAMVYA ont fait le tout possible pour cacher la mort de ce détenu et aucune mesure n'a été prise pour punir les coupables.

4. En date du 12 septembre 2019, un certain MPOZAGARA Albert, détenu à la prison centrale de Mpimba a été battu par des imbonerakure sous le commandement de NIYONGABO Ali. Il était accusé d'être en possession d'un téléphone mobile. Après lui avoir infligé des coups, il a été mis dans la chambre de correction où il a passé une nuit. Il a été relâché le 13 septembre 2019.
5. Les imbonerakure déguisés en comité de sécurité deviennent des sources d'insécurité à la prison de MPIMBA. En date du 13 septembre 2019, au moment où les détenus constitués en deux équipes de football jouaient, un certain Abdul, un parmi les chargés de la sécurité en compagnie des autres sont venus perturber le déroulement de ce match arguant que les deux équipes sont constituées des joueurs qui sont des partis d'opposition. Ils sont allés jusqu'à violenter l'arbitre de ce match dans le but de faire échouer le match et créer le chaos.
6. Dans le même établissement pénitentiaire de MPIMBA, un détenu du nom d'ISHIMWE Thierry a été battu par les imbonerakure sous les ordres d'un certain Niyongabo Ali en date du 18 septembre 2018. La victime était accusée à tort de détenir un téléphone portable. Il a été mis en isolement à ce moment pour être libéré dans la soirée du 20.09.2019.
7. En date du 25 septembre 2019, les imbonerakure déguisés en comité de sécurité à la prison centrale de MPIMBA dirigés par un certain Ali, ont malmené, puis emprisonné un détenu du nom de BIZOZA Etienne. Ils l'accusaient à tort d'être en possession d'un téléphone mobile qu'il utilise pour communiquer avec l'extérieur. Il n'a été libéré que le lendemain.

- **ENTRAVE A LA LIBERTE**

Un phénomène récurrent consistant à refuser la mise en application des décisions judiciaires fait toujours parler de lui dans les différents établissements pénitentiaires. Certains responsables des maisons d'arrêt refusent toujours de mettre en application les décisions judiciaires rendues par les instances judiciaires habilitées.

Les détenus NDIKURIYO Joffrey et Lieutenant Claude NKENGURUTSE, NDAYAMBAIE Eliezer, NIYIMBESHEJAHA Fidel, NYANDWI Josaphat, HAMENYIMANA Astere, NDAYISHIMIYE, respectivement emprisonnés dans les Prisons MURAMVYA , Gitega et RUMONGE , tous acquitté par les juridictions (Tribunal de Grande Instance de Muha et Cour d'Appel de Bururi), croupissent toujours en prison sans qu'ils aient des explications et cela en violation de l'article 262 du Code de Procédure pénale qui dispose que « Le Prévenu qui,

au moment du jugement est en état de détention préventive et qui est acquitté ou condamné à une simple amende est mis immédiatement en liberté, nonobstant appel, à moins qu'il ne soit détenu pour une autre cause ».

En plus de ce phénomène récurrent de détention arbitraire, les détenus de la prison de RUMONGE ont été privés du droit de circulation durant toute la journée du 21 septembre 2019. Ils ont été enfermés dans leurs dortoirs par les imbonerakure déguisés en comité de sécurité, dans une fouille qu'ils ont opérés l'endroit des détenus soupçonnés d'appartenir à des partis d'opposition. Aucun objet illégal n'a été trouvé. Cette catégorie de détenus dénonce le harcèlement dont elle est victime tous les jours de la part de ces imbonerakure. Les biens des détenus sont volés durant ces fouilles opérées par des personnes agissant sans qualité.

- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**

Le droit à la santé continue d'être une cible privilégiée de violation par les autorités pénitentiaires. Les détenus qui ont besoin de recevoir des soins qui ne sont pas disponibles dans les maisons pénitentiaires éprouvent de grandes difficultés pour avoir des autorisations de sortie de la part des autorités pénitentiaires surtout lorsqu'il s'agit des détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique. Quelques fois, les responsables des maisons d'arrêt acceptent lorsque le détenu est dans un état critique. Les cas de DOMBORI Pascal, NKURUNZIZA Jean Berchmans, NGOWENUBUSA Prime, NIMENYA Helmenegilde (Gitega), KARERWA Pontien, NKENGURUTSE Richard, NZOJIBWAMI Salvator (Muramvya), NTAKIMAZI Emmanuel (Rumonge) illustrent cette situation.

Toutefois, Acat-Burundi salue la mesure prise par la direction de la prison de Gitega d'octroyer la permission au lieutenant NKENGURUTSE et au Colonel HATUNGIMANA Léonidas alias MUPORO d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison même si cette autorisation est intervenue après multiples demandes de ces malades qui étaient restées lettre morte.

Il est demandé à la direction de cet établissement pénitentiaire d'agir de la sorte pour les autres détenus qui sont dans le même besoin.

- **AUTRES VIOLATIONS**

Les détenus de la prison de RUMONGE surtout ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique ont été victimes de la violation à leur droit privé au cours de ce mois étant donné qu'ils ont fait objet de fouilles opérés par leurs pairs prisonnières sans titre ni droit.

A titre illustratif, en date du 07 et du 08 septembre 2019, KUBWAYO Sam et NIKUZE Blaise ainsi que NAHIMANA Gérard, ont fait objet de fouille par les imbonerakure sous le commandement de NGENDAKUMANA Jean Bosco. La même opération a été opérée le 12 septembre 2019 chez le Lieutenant Vital NDAYISHIMIYE, NIKUZE Blaise,

NKENGURUTSE Anaclét, sans rien trouvé également qui puissent les compromettre. Pendant cette fouille, les biens des détenus sont mis à terre et les objets de valeurs leurs sont dérobés.

Dans la Prison de MPIMBA, un nouveau phénomène de paupérisation des détenus au profit des membres du parti présidentiel a vu le jour. Il s'agit d'une contribution forcée des détenus en faveur de l'équipe de football des imbonerakure détenus dans cette maison d'arrêt appelé « Aigle vert ». Celui qui n'obtempère pas en payant les frais de cotisation s'expose à d'éventuelles représailles.

L'autre phénomène qui se manifeste est la corruption. Les détenus qui désirent des chambres abritant moins de détenus doivent payer un montant ne pouvant aller en dessous de 30.000Fbu. Ce montant est réparti entre les autorités pénitentiaires (Directeur et chef de service social) et les agents de sécurité qui collectent ces montants.

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe en effet un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir après leurs constructions et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent encore en prison.

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVYA	100	757	327	430	757 %
MPIMBA	800	3949	2319	1630	493.625%
GITEGA	400	1174	633	541	293.5%
RUMONGE	800	1046	272	774	130.75%

- **CONCLUSION**

Le contexte politique actuel au Burundi favorise la recrudescence des cas de violations des droits de l'homme et alimente l'impunité. La population carcérale en souffre particulièrement. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible des imbonerakure qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des traitements inhumains aux opposants politiques à l'abri des regards, Acat-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

Les directeurs des établissements pénitentiaires semblent jouer la complicité face aux nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les jeunes imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

- **RECOMMANDATIONS**

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

- Au respect des décisions judiciaires en libérant les détenus acquittés.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour la non violation des droits des prisonniers et de combattre la maltraitance de certains prisonniers par leurs pairs,
- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers,
- De veiller au respect des décisions judiciaires et à la loi.
- De veiller à la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires par les Cours et les Tribunaux,
- D'assurer l'accès aux soins de santé pour les personnes en état de nécessité.